

# Au conseil communal de Prangins

## Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 04/06

### Autorisations générales de plaider pour la législature 2006 - 2011

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Mme Heidi Fuchs et de MM. Jacques Antoine, Markus Eberhard, Frédy Mühlethaler et Robert Bernet (rapporteur) s'est réunie le 23 novembre 2006.

Les membres remercient M. H.-R. Kappeler qui nous a fourni les renseignements nécessaires.

La commission est d'accord d'autoriser la commune à plaider en tant que défenderesse et demanderesse.

Pour les affaires supérieures à Fr. 100'000, le Conseil Communal sera saisi par voie de préavis.

### Conclusions :

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### le Conseil Communal de Prangins

vu le préavis municipal No 04/06 concernant les autorisations générales de plaider pour la législature 2006 - 2011

vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### décide

1. Lorsque la Commune agit en tant que défenderesse, la Municipalité bénéficie d'une autorisation générale de plaider.

2. Lorsque la Commune agit en tant que demanderesse, la Municipalité est autorisée à plaider dans les seules procédures, dont la valeur litigieuse est inférieure ou égale à 100'000 francs
3. Les présentes autorisations sont valables pour la durée de la législature 2006 – 2011, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2011.

Prangins, le 27 novembre 2006

La commission :

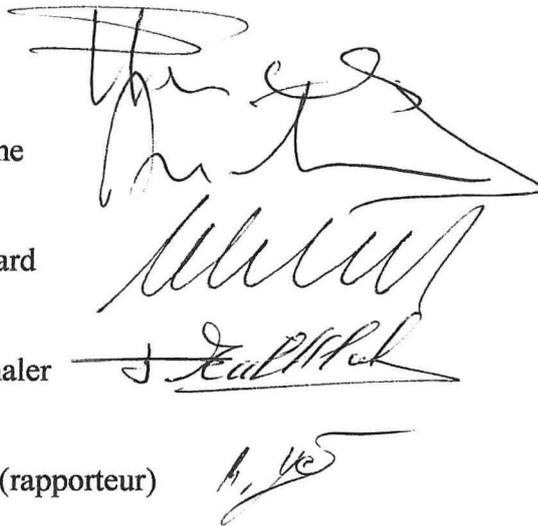
Heidi Fuchs

Jacques Antoine

Markus Eberhard

Frédy Mühlethaler

Robert Bernet (rapporteur)



The image shows five handwritten signatures in black ink, arranged vertically from top to bottom. The first signature is for Heidi Fuchs, the second for Jacques Antoine, the third for Markus Eberhard, the fourth for Frédy Mühlethaler, and the fifth for Robert Bernet. The signatures are written in a cursive, flowing style.